SELARL PIERRE-HENRI FRONTIL 2 Place Victor Basch CS 20019 11890 CARCASSONNE Traitement du 19 déc. 2025 - GemWeb V4.22.7

DÉCLARATION DE CRÉANCE à adresser au Mandataire Judiciaire

Mandataire Judiciaire

(Nom, adresse)

SELARL PIERRE-HENRI FRONTIL Maître Pierre-Henri FRONTIL 2 Place Victor Basch CS 20019 11890 CARCASSONNE

Créancier (Nom, Adresse et Référence)	Mandataire du créancier (Nom, Adresse et Référence)
Débiteur (N°Mandat, Nom/Dénomination, Adresse)	Procédure Date du Jugement
14140 OCASTEL OPTIC SAS 211 Route de Villasavary Centre Commercial OCastel 11400 CASTELNAUDARY	17 septembre 2025
	Nature du Jugement
	Procédure de Sauvegarde
CRÉANCE DÉCLARÉE (N.B. : Le décompte et la liste des pièces sont à joindre en annexe)	

CRÉANCE DÉCLARÉE

(N.B. : Le décompte et la liste des pièces sont à joindre en annexe)

Montant déclaré

Fait à , le

Nom et qualité du signataire

requiert l'admission de sa créance pour un montant total de :

Signature (Certifiée sincére)